

REGLES D'ÉVALUATION

Revelé des criteres d'importance significative présidé a l'évaluation des différents postes des comptes consolidés, notamment les criteres relatifs

- aux constitutions et aux ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations (en vertu de l'article 165, VI.a. de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)

- aux bases de conversion pour les montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une devise différente de celle dans laquelle les comptes consolidés sont libellés et pour les états comptables des filiales et des sociétés associées de droit étranger (en vertu de l'article 165, VI.b. de l'arrêté royal précité).

METHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES

Explication détaillée des méthodes mises en oeuvre pour la détermination des latences fiscales (méthode du report variable ou méthode du report fixe, ...)

Impôts différés et latences fiscales

Ventilation de la rubrique 168 du passif
 Impôts différés (en vertu de l'article 76 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)
 Latences fiscales (en vertu de l'article 129 de l'arrêté royal précité)

Codes	Exercice
(168)	6.762
1681	54
1682	6.708